

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS AU DIOCÈSE POUR UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE PROTOCOLE POUR LA TENUE DE RENCONTRES DANS DES SALLES

CONSIGNES GÉNÉRALES

Les consignes générales formulées par le diocèse, en respect avec les normes édictées par la Santé publique, s'appliquent pour l'accès à l'immeuble et la tenue des rencontres, notamment pour la distanciation et le couvre-visage.

PARTICULARITÉS POUR LES RENCONTRES

1. Désinfection des mains

Prévoir un poste avec désinfectant à l'entrée de la salle.

2. Distanciation

2 mètres de distance pour les personnes n'habitant pas à la même adresse.

3. Port du couvre-visage

On peut le retirer si la distanciation de 2 mètres est respectée.
On porte le couvre-visage dès qu'on se déplace dans la salle.

4. Aucune manipulation

Il ne doit pas y avoir d'objets ou documents distribués (Papiers, crayons, livres, etc.).

5. Salle de toilette

Désinfection des mains avant d'entrer et après être sorti.
Port du couvre-visage à l'intérieur.

6. Interdiction de chants

Pour éviter la projection de gouttelettes.

7. Désinfection de toutes les surfaces

Désinfecter toutes les surfaces touchées ou utilisées après chaque activité, à moins que le matériel ne serve pas avant au moins 72 heures (Tables, chaises, poignées de porte, etc.).

8. Tenue d'une liste de présences

Si le registre des visiteurs n'a pas été complété.

9. Responsable local d'application des consignes

La personne qui préside la rencontre.

10. Visioconférence ou téléconférence

Ces moyens de réunion sont privilégiés.